EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Nº 2
juillet 2019
édition française

éducation ch

Sommaire:

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2019
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM
Bilan II - Harmonisation de la scolarité obligatoire pages 3–5
Stratégie numérique de la CDIP - Mise en œuvre et mesures page 5

ACTUALITÉS EN BREF
Vient de paraître – Nouveautés IDES page 6

ÉDITORIAL

DEUXIÈME BILAN POSITIF

En juin, la CDIP a dressé un nouveau bilan de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Comme dans celui de 2015, les résultats sont positifs, ce qui est véritablement réjouissant compte tenu du défi que représentait le mandat confié aux cantons par le peuple suisse en mai 2006 avec l'acceptation des articles constitutionnels sur la formation. Les cantons ont certes pu s'appuyer sur ce qu'ils avaient déjà accompli en termes d'harmonisation dans le cadre de leur collaboration, mais ont néanmoins dû encore intensifier sensiblement leurs efforts.

Silvia Steiner (ZH), conseillère d'État et présidente de la CDIP

Dès le début, les cantons ont misé sur le dialogue et ont fait preuve de mesure et de bon sens pour coordonner leurs efforts, tant sur le plan national qu'au niveau des régions linguistiques. Et les résultats ne se sont pas fait attendre: approuvé déjà en 2007 à l'unanimité, le concordat HarmoS est entré en vigueur en 2009. Parallèlement, des objectifs nationaux de formation ont été développés, puis adoptés en 2011, et un plan d'études a été élaboré dans chacune des régions linguistiques.

Rien d'étonnant donc – vu l'engagement des cantons dans la réalisation de ce mandat constitutionnel – à ce que la CDIP ait pu à nouveau présenter un bilan positif lors de sa dernière assemblée plénière. Quatre ans après le premier, ce nouveau rapport fait lui aussi état de progrès importants: la situation de l'enseignement des langues étrangères s'est consolidée et, depuis 2015, tous les cantons alémaniques ont également approuvé l'introduction du plan d'études régional ou l'ont déjà introduit, ce qui peut être considéré comme un grand succès.

Entre 2015 et 2018, quinze votations populaires s'opposant au modèle des langues de la CDIP ou au Lehrplan 21 ont eu lieu en Suisse alémanique. Ces initiatives ont toutes été rejetées à une nette majorité par le peuple, qui a ainsi fondamentalement soutenu les solutions d'harmonisation élaborées conjointement par les cantons.

Ce processus n'est toutefois pas encore terminé; les cantons continueront à y travailler ces prochaines années, en mettant l'accent sur l'harmonisation des objectifs.

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 27 JUIN 2019

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Les dossiers sont préparés par le Comité de la CDIP, qui se réunit quatre fois par an.
Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée plénière du 27 juin 2019.

Jon Domenic Parolini, conseiller d'État (GR), Benjamin Mühlemann, conseiller d'État (GL) et Monika Knill conseillère d'État (TG)

Programme de travail 2015–2019: la version actualisée 2019 adoptée

Assemblée plénière du 27 juin 2019: l'Assemblée plénière de la CDIP a actualisé sur quelques points son programme de travail, qui porte sur les années 2015–2019. Elle a adopté cette version actualisée le 27 juin. Ont par exemple été ajoutés les travaux nécessaires à la création d'une base légale pour le financement de l'enseignement scolaire en milieu hospitalier ou une réflexion sur la nécessité de soumettre à une révision les règlements de reconnaissance concernant la pédagogie spécialisée, la logopédie et la psychomotricité.
Après avoir discuté du programme de travail, l'Assemblée plénière a également approuvé les comptes de l'année 2018 et le budget pour l'année 2020. Le montant du budget 2020 est de 11,98 millions de francs. Il se compose des dépenses dues à la mise en œuvre de l'ensemble des concordats de la CDIP (concordat scolaire, accord sur la reconnaissance des diplômes, tous les accords de financements et de libre circulation, autres concordats). Un cinquième du budget est consacré au financement ou au cofinancement d'institutions actives au niveau national dans le domaine de l'éducation.

| www.cdip.ch > Programme de travail

| Budget 2020: www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décisions de la CDIP

| Comptes 2018: www.cdip.ch > Rapport annuel (annexe)

Harmonisation de la scolarité obligatoire: le bilan 2019 est disponible

Assemblée plénière du 27 juin 2019: après un premier rapport paru en 2015, l'Assemblée plénière de la CDIP a tiré un nouveau bilan de l'harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, de la Constitution fédérale dans le domaine de la scolarité obligatoire. Le bilan 2015 constatait déjà que l'harmonisation de la scolarité obligatoire avait bien progressé depuis l'entrée en vigueur des articles constitutionnels sur la formation. Quatre ans plus tard, d'autres progrès ont été faits dans l'harmonisation.
Dans sa décision du 27 juin 2019, la CDIP invite les cantons à continuer de respecter l'harmonisation de la scolarité obligatoire et, si nécessaire, à s'y rallier. La CDIP procèdera à un nouveau bilan en 2024 au plus tôt.

| article page 3

Accords de financement: transmission de l'AIU aux cantons pour ratification

Assemblée plénière du 27 juin 2019: l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté le nouvel accord intercantonal universitaire (AIU), totalement révisé, et le transmet aux cantons pour ratification. Les cantons seront appelés à se prononcer sur leur adhésion.
Le Comité de la CDIP pourra faire entrer l'accord en vigueur dès que 18 cantons y auront adhéré. L'AIU 2019 remplacera alors l'accord intercantonal universitaire actuel, qui date de 1997.
À l'instar de l'actuel accord, l'AIU 2019 réglementera également la définition des contributions annuelles que doit verser un canton pour chacun de ses ressortissants étudiant dans une université d'un autre canton. La compensation intercantonale des charges permet aux étudiantes et étudiants d'accéder aux mêmes conditions à toutes les hautes écoles universitaires cantonales. Les principales nouveautés apportées par l'AIU 2019 sont l'introduction d'un système basé sur les coûts pour le calcul des tarifs ainsi que l'abolition des rabais migratoires dont bénéficient aujourd'hui six cantons.

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Accords de financement

Numérisation: plan d'action adopté

Assemblée plénière du 27 juin 2019: après l'adoption de sa stratégie numérique en juin 2018, la CDIP s'est dotée le 27 juin d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie. Il contient les mesures à prendre à l'échelon de la coordination nationale, au sein de la CDIP, en complément des mesures cantonales.

| article page 5

Fédération des services d'identités: prise de connaissance des bases de décision

Assemblée plénière du 27 juin 2019: l'Assemblée plénière de la CDIP a pris connaissance des bases de décision pour l'introduction de la fédération des services d'identités pour l'espace suisse de formation. Ces informations de base permettent aux cantons d'examiner les conditions juridiques, techniques et organisationnelles requises pour adhérer à la fédération et de se déterminer quant à leur adhésion ou d'en fixer le moment.
La décision relative à l'entrée en fonction de la fédération sera soumise à l'Assemblée plénière les 24 et 25 octobre 2019. Le passage au mode opérationnel devrait intervenir le 1er janvier 2020.

| article page 5

Transition gymnase–université: une déclaration d'engagement adoptée

Assemblée plénière du 27 juin 2019: se fondant sur le point 3 des recommandations de la CDIP du 17 mars 2016 relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale, la CDIP et swissuniversities (Conférence suisse des recteurs des hautes écoles) ont signé une déclaration d'engagement portant sur l'optimisation de la transition du gymnase à l'université. Les objectifs définis conjointement dans cette déclaration doivent être atteints en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS), la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) et les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
Il est notamment prévu, parmi ces objectifs, que les gymnases et les universités s'impliquent dans l'orientation universitaire et de carrière et que les étudiants bénéficient d'offres de soutien adaptées durant les premiers mois de leurs études universitaires.
Les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés sont répertoriées sous forme de bonnes pratiques dans un document qui est actualisé chaque année.

| www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décisions de la CDIP

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Concordat scolaire > Maturité gymnasiale

Réunion en tant que Conférence des directeurs et directrices de la culture

La CDIP siège en tant que Conférence des directeurs de la culture

Le 27 juin, la CDIP a également siégé en tant que Conférence des directeurs de la culture. Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont ainsi été rejoints par d'autres conseillères et conseillers d'État en charge de la culture, mais sous le toit d'un autre département que l'instruction publique.
Lors de cette séance, le conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) Alain Berset a présenté le message culture 2021–2024. La CDIP a fait savoir à cette occasion qu'elle attend que le message culture préconise une augmentation des ressources allouées aux échanges linguistiques en Suisse. Cette demande s'inscrit également dans le contexte de la stratégie pour la promotion des échanges et de la mobilité, adoptée conjointement par la Confédération et les cantons en novembre 2017.

Alfred Stricker, conseiller d'État (AR), et Dominique Hasler conseillère d'État (FL)

ZOOM I

BILAN II
HARMONISATION DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La CDIP présente pour la deuxième fois un rapport qui rend compte de l'état d'avancement de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Quatre ans après le premier bilan, de nouvelles étapes importantes ont été franchies dans l'harmonisation, notamment au niveau de l'enseignement des langues étrangères et de l'introduction des plans d'études régionaux.

Le mandat du peuple suisse aux cantons

En mai 2006, 86 % du peuple suisse et l'ensemble des cantons ont accepté la révision des articles consacrés à l'éducation dans la Constitution fédérale (Cst.). Depuis lors, la Constitution désigne les éléments essentiels du système éducatif qui doivent être harmonisés à l'échelle suisse, c'est-à-dire: âge d'entrée à l'école et durée de l'obligation scolaire, durée et objectifs des niveaux d'enseignement et passage d'un niveau à l'autre (art. 62, al. 4, Cst.). Les cantons sont tenus de s'acquitter de ce mandat constitutionnel dans le domaine de la scolarité obligatoire. S'ils ne parviennent pas à une solution en coordonnant leurs efforts, alors la Confédération peut intervenir et légiférer.
Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont défini ensemble la manière de concrétiser l'harmonisation de ces éléments lors de l'élaboration du concordat HarmoS. Ce sont les solutions adoptées dans ce cadre pour les éléments visés par l'art. 62, al. 4, Cst. qui font l'objet du présent bilan. Il ne s'agit toutefois pas d'un bilan de la mise en œuvre du concordat HarmoS, car celui-ci va au-delà et comprend des éléments qui n'apparaissent pas dans la Constitution (par ex. les horaires blocs et les structures de jour). L'obligation d'harmoniser les éléments essentiels mentionnés à l'art. 62, al. 4, s'applique à tous les cantons.

Enseignement des langues étrangères consolidé

Le bilan 2015 constatait déjà que l'harmonisation de la scolarité obligatoire avait bien progressé depuis l'acceptation en 2006 des articles constitutionnels sur la formation et qu'elle continuait d'avancer dans cette direction. Le seul domaine dans lequel on ne pouvait alors exclure des décalages était celui de l'enseignement des langues étrangères (deuxième langue nationale et anglais dès le degré primaire), vu que dans plusieurs cantons alémaniques, des initiatives populaires avaient été lancées pour demander qu'une seule langue étrangère soit enseignée au degré primaire. Les votations populaires ont entre-temps eu lieu et ont toutes débouché sur un rejet à une nette majorité. Le modèle de la CDIP a donc été confirmé.

Tableau 1 Rejet des initiatives cantonales demandant qu'une seule langue étrangère soit enseignée au degré primaire*

GR	23 septembre 2018	NON: 65.2%
BL	10 juin 2018	NON: 67.7%
LU	24 septembre 2017	NON: 57.6%
ZH	21 mai 2017	NON: 60.8%
NW	8 mars 2015	NON: 61.7%

* La question des langues étrangères était aussi présente dans d'autres initiatives, comme celle lancée dans le canton de Saint-Gall qui proposait de se retirer du concordat HarmoS (rejetée le 25 septembre 2016 par 69,6 % des votants) et celle du canton d'Argovie qui invitait la population à dire «OUI à une formation de qualité – NON au Lehrplan 21» (rejetée le 12 février 2017 par 69,5 % des votants).

En comptant le canton d'Argovie, qui va introduire le modèle harmonisé en même temps que le Lehrplan 21 durant l'année scolaire 2020-2021 (et ainsi avancer l'enseignement du français de la 8e à la 7e année de scolarité[1]), ce sont désormais 24 cantons qui appliquent le modèle de la CDIP pour l'enseignement des langues étrangères. En fait partie le canton du Tessin qui – comme convenu dans le concordat HarmoS – connaît son propre modèle, avec un enseignement obligatoire de trois langues étrangères (français, allemand et anglais). Ces 24 cantons représentent 99,4 % de la population. Dans deux cantons (AI et UR), l'enseignement obligatoire de la deuxième langue nationale ne commence qu'au degré secondaire I.

Plans d'études régionaux: introduits ou approuvés dans tous les cantons

En 2015, des bases essentielles à l'harmonisation des objectifs étaient déjà posées. En effet, c'est en 2011 déjà que la CDIP avait adopté des objectifs nationaux de formation (compétences fondamentales) pour quatre domaines disciplinaires. Les plans d'études régionaux – élaborés sous la responsabilité des régions linguistiques (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande CIIP, Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz D-EDK, canton du Tessin) étaient également disponibles.
En Suisse romande, l'introduction du PER s'était déjà faite de manière échelonnée entre les années scolaires 2011-2012 et 2014-2015. Depuis 2015, ce sont également tous les cantons prenant part au Lehrplan 21 qui ont introduit leur plan d'études, ou décidé de le faire. Dans dix cantons alémaniques, l'introduction du Lehrplan 21 a été confirmée entre 2016 et 2018 par le biais de votations populaires cantonales (voir tableau 2).
Dans le canton du Tessin, l'introduction du piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese a été échelonnée entre les années scolaires 2015-2016 et 2018–2019.

Tableau 2 Rejet des initiatives parlementaires et populaires cantonales s'opposant au Lehrplan 21 ou demandant un transfert de la compétence relative à son introduction

GR	25.11.2018	Mitsprache Bildungsfragen Mitsprache Lehrplan	Non: 74.7 % Non: 76.3 %
BE	04.03.2018	Lehrpläne vors Volk	Non: 76.7 %
ZH	04.03.2018	Lehrplan vors Volk	Non: 76.4 %
SO	21.05.2017	Volksschule ohne Lehrplan 21	Non: 65.7 %
AG	12.02.2017	Nein zum Lehrplan 21	Non: 69.5 %
SH	27.11.2016	Lehrpläne vors Volk	Non: 68.5 %
TG	27.11.2016	Volksschule ohne Lehrplan 21	Non: 75.3 %
SG	25.09.2016	Ausstieg Harmos-Konkordat	Non: 69.6 %
BL	05.06.2016	Gegen Einführung Lehrplan 21	Non: 52.7 %
AI	24.04.2016	Verhinderung Lehrplan 21	Non: Refusée à main levée

L'introduction d'un plan d'études est un processus de longue haleine, qui comprend aussi le développement des moyens d'enseignement, les éventuels ajustements des grilles horaires ou encore la formation continue du corps enseignant.

Premières enquêtes sur les objectifs nationaux de formation terminées

Les premières enquêtes sur l'atteinte des objectifs nationaux de formation (compétences fondamentales) ont été menées en 2016 et 2017, en langues et en mathématiques, sur mandat de la CDIP. Les résultats sont un indicateur du niveau de concordance des objectifs de formation entre les cantons. Ces enquêtes ont été réalisées au début du processus d'harmonisation, puisque le parcours scolaire des volées d'élèves ayant participé aux enquêtes n'était pas encore entièrement basé sur les instruments d'harmonisation.

On observe que, au début de ce processus, le degré d'harmonisation est assez élevé en langues (langue de scolarisation et première langue étrangère à la fin du degré primaire), tout comme le degré d'atteinte des compétences fondamentales. En mathématiques par contre, les différences entre les cantons à la fin de la scolarité obligatoire sont importantes.
On peut supposer que l'utilisation plus généralisée d'instruments d'harmonisation (plans d'études, moyens d'enseignement, formation continue du corps enseignant) fera encore progresser ce processus. Par ailleurs, dans le domaine des mathématiques, la question du niveau d'exigence n'a pas encore reçu de réponse définitive. Il semble qu'une partie des compétences fondamentales en mathématiques, ou des tâches qui en sont dérivées, soit assez exigeante. Le Bureau de coordination HarmoS, une commission de la CDIP, a été chargé d'examiner la question plus à fond.

Harmonisation des degrés d'enseignement bien avancée

Degré secondaire I en trois ans: c'est en 2015-2016 que le degré secondaire I a pour la première fois compté trois ans dans tous les cantons de Suisse alémanique et de Suisse romande. Cette réforme structurelle complexe, qui a consisté à réduire la durée pour passer de quatre voire cinq ans à trois, concernait cinq cantons (AG, BL, BS, NE et VD). Le canton du Tessin bénéficie d'un régime d'exception, conformément au concordat HarmoS (scuola media en quatre ans).
Degré primaire en huit ans: avec l'intégration de deux ans de préscolarité dans la scolarité obligatoire, le degré primaire s'étend sur huit ans (école enfantine ou cycle élémentaire compris). Comme en 2015, 17 cantons, représentant 87 % de la population, ont intégré deux ans d'école enfantine ou de cycle élémentaire dans la scolarité obligatoire. A titre de comparaison: en 2006-2007, la fréquentation de l'école enfantine pendant deux ans n'était obligatoire que dans un seul canton.
Dans la plupart des neuf autres cantons (AI, AR, GR, LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), la fréquentation de l'école enfantine est obligatoire pendant un an, mais les communes sont quant à elles tenues de proposer deux ans (offre obligatoire); depuis 2015, trois cantons (LU, SZ, UR) ont allongé la durée de l'offre obligatoire. Dans les neuf cantons mentionnés (à l'exception du canton de Obwald), entre 80 et 98% des enfants fréquentent l'école enfantine pendant deux ans ou les deux premières années d'un cycle élémentaire.
Entrée à l'école: le jour de référence aussi a déjà fait l'objet d'une large harmonisation (solution adoptée: quatre ans révolus au 31 juillet). Les enfants entrant à l'école enfantine ou au cycle élémentaire ont ainsi un âge situé entre 4 ans et 1 mois environ et 5 ans et 1 mois environ. Même avec un jour de référence commun, il reste possible d'appliquer des solutions individuelles (par ex. entrée retardée).
Depuis le bilan 2015, les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Valais ont modifié de manière échelonnée le jour de référence depuis l'année scolaire 2015-2016 et l'ont avancé au 31 juillet, tout comme le canton de Lucerne en 2016-2017. Le canton de Zurich prévoit de faire de même pour l'année scolaire 2019-2020. Cette année scolaire, ce sont donc en tout 20 cantons, représentant 94,4 % de la population, qui appliquent le même jour de référence.
Dans deux cantons (NW et SZ), des démarches sont en cours pour avancer à nouveau le jour de référence de quelques mois.

Conclusion

Depuis le dernier bilan, dressé en 2015, de nouvelles étapes importantes ont été franchies – notamment au niveau de l'enseignement des langues étrangères et de l'harmonisation des objectifs. Treize ans après la

[1] Toutes les années de la scolarité obligatoire (1–11) en Suisse sont comptées. Elles incluent deux ans d'école enfantine ou les deux premières années d'un cycle élémentaire. Le degré primaire comprend les années 1 à 8.

révision des articles constitutionnels sur la formation, on constate que la mise en œuvre du mandat constitutionnel a bien progressé et qu'elle se poursuit, notamment au niveau de l'harmonisation des objectifs. Même si d'importants instruments sont déjà disponibles pour l'harmonisation des objectifs, leur mise en œuvre dans la pratique scolaire est un processus qui va encore se poursuivre.

| www.cdip.ch > Actualités > Communiqués de presse

| www.cdip.ch> Domaines d'activités > HarmoS

ZOOM II

STRATÉGIE NUMÉRIQUE

MISE EN ŒUVRE ET MESURES: APERÇU

La CDIP a adopté sa stratégie numérique voici un an. Elle la concrétise maintenant à travers un plan d'action décrivant les mesures qu'elle entend prendre à l'échelon national pour contribuer à la réalisation des objectifs. Plusieurs de ces travaux sont déjà en cours.

Plan d'action numérique

En adoptant le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie numérique de la CDIP, les cantons se sont mis d'accord le 27 juin 2019 sur les mesures qu'il convient de prendre à l'échelon de la coordination nationale au sein de la CDIP. Ces mesures doivent être comprises comme un complément aux travaux entrepris par les cantons. Le plan d'action de la CDIP fera l'objet d'un bilan et d'une actualisation périodiques. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux produits et projets correspondant aux sept champs thématiques de la stratégie, avec une estimation de leur horizon temporel.

Tableau 1 Mesures du plan d'action numérique de la CDIP

1. Utilisation des données du système éducatif	
Rapport de base	disponible mi-2019
Fédération des services d'identités	décision d'exploitation fin octobre 2019
Échange des données de la formation professionnelle (programme optima)	introduction d'ici à fin 2020
2. Organisation des écoles et responsables d'établissement	
Cadre pour la compétence numérique des écoles	disponible fin 2020
Recommandations relatives à l'équipement TIC des écoles	disponible fin 2020
3. Élèves	
Modèle de compétences pour la compétence numérique à partir des plans d'études régionaux	disponible fin 2020
4. Enseignantes et enseignants	
Rapport sur la formation des enseignantes et enseignants (activités des HEP)	disponible en 2021
5. Recherche et innovation	
Accès aux données pour la recherche	en continu
6. Nouveaux acteurs	
État des lieux des moyens didactiques numériques	disponible mi-2020
Cadre de dialogue avec les nouveaux acteurs	dès 2019
Concept pour la gestion des données numériques	disponible mi-2020
7. Réseau des autorités	
Concepts pour les échanges spécialisés et pour le numérique d'abord au sein du réseau de la CDIP	dès 2019
Rapport d'approfondissement dans le cadre du Monitorage de l'éducation	disponible mi-2020

Travaux déjà en cours

Des projets ont déjà été lancés et un certain nombre de décisions prises à leur sujet avant le 27 juin 2019. C'est par exemple le cas pour la fédération des services d'identités (voir ci-dessous) ou pour le programme optima.
Programme optima: la CDIP a approuvé la réalisation d'optima le 21 juin 2018 déjà. Ce programme vise à donner un cadre à la simplification des processus et à l'échange de données entre les acteurs de la formation professionnelle. Ce programme est géré conjointement par la CDIP et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Au terme de travaux préliminaires effectués par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), une conférence spécialisée de la CDIP, le gestionnaire du programme a pris ses fonctions le 1er mai dernier. La mise en place d'optima devrait s'achever en octobre 2020.
Cadre de dialogue avec les nouveaux acteurs: un des objectifs de la stratégie numérique est d'institutionnaliser le dialogue entre les autorités et les divers acteurs qui œuvrent au croisement de la numérisation et de l'éducation. Le Secrétariat général de la CDIP a organisé avec le Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) une première rencontre à cet effet. Elle portait sur la manière de gérer les changements structurels et la question de savoir comment intégrer l'innovation dans le système éducatif.

Fédération des services d'identités

La fédération des services d'identités représente actuellement le principal projet de la CDIP en matière de numérisation. Il vise à fédérer les services proposant des identités numériques au niveau de la scolarité obligatoire et dans le degré secondaire II (formation professionnelle incluse). Le noyau de la fédération sera constitué des services d'identités actuels ou futurs des cantons, des communes et des établissements scolaires. Il s'agit de créer les conditions de base pour une gestion fiable des données personnelles et une utilisation sécurisée des services en ligne dans l'espace suisse de la formation.
La fédération s'inscrit dans l'objectif de la stratégie numérique de la CDIP du 21 juin 2018 visant à clarifier la gestion des données du système éducatif, leur utilisation et les conditions requises pour garantir la sécurité de l'information.
La phase de mise en place initiale et de tests de la fédération est en cours depuis juin 2018 sous la conduite d'educa.ch. L'architecture technique prévue a déjà pu être testée avec succès dans le cadre de projets pilotes réunissant plusieurs cantons et fournisseurs de services. Les tests pratiques réalisés dans des écoles ont permis d'acquérir des connaissances primordiales pour l'interface utilisateur.
Le 27 juin 2019, la CDIP a pris connaissance des bases de décisions. Les cantons sont en train d'examiner les conditions juridiques, techniques et organisationnelles requises pour adhérer à la fédération ou fixer le moment de leur adhésion. Il est prévu de soumettre la proposition de décision sur l'exploitation de la fédération à l'Assemblée plénière en octobre 2019. Le passage au mode opérationnel devrait intervenir le 1er janvier 2020; l'accès à des services en ligne via la fédération sera donc ouvert dès cette date.

| www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décisions de la CDIP

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Concordat scolaire > Numérisation

| Site web du projet Fédération des services d'identités: https://fides.educa.ch/fr

ACTUALITÉS EN BREF

VIENT DE PARAÎTRE

Rapport annuel 2018 de la CDIP

Le rapport annuel de la CDIP fait le point sur la mise en œuvre du concordat scolaire et des autres concordats du domaine de l'éducation ainsi que sur les travaux de la CDIP en matière de culture et de sport.

Rapport annuel 2018. Berne: CDIP 2019. Disponible en ligne (PDF), en allemand et en français

| www.cdip.ch > Rapport annuel 2018

Participation culturelle

Un nouveau manuel documente l'état actuel des discussions et des connaissances sur le thème de la participation culturelle et indique des pistes pour promouvoir cette participation. Promouvoir la participation culturelle, c'est faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes puissent se confronter à la culture.
La publication en trois langues est éditée par le Dialogue culturel national. Institué en 2001, le Dialogue réunit des représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. La CIDP est représentée dans l'organe de pilotage stratégique; sur le plan technique, c'est la CDAC (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles) qui participe au Dialogue culturel national.

Participation culturelle – un manuel publié par le Dialogue culturel national. Berne: Seismo 2019. Publication en ligne et version imprimée. Disponible en français, en allemand et en italien.

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Concordat scolaire > Culture

NOUVEAUTÉS IDES

Enseignement à domicile et offres transitoires

Dans sa collection des dossiers thématiques, IDES a actualisé les informations sur les sujets suivants:

- Enseignement à domicile pendant l'école obligatoire: bases légales (état avril 2019) https://edudoc.ch/record/203750
- Offres transitoires dans les cantons: informations publiées sur les sites web cantonaux, année scolaire 2019/2020 (état juin 2019) https://edudoc.ch/record/204448

Les dossiers thématiques IDES ont pour objectif de rassembler les informations officielles publiées par les cantons sur certaines thématiques, de permettre un rapide tour d'horizon et de renvoyer aux sources primaires cantonales.
Tous les dossiers thématiques IDES peuvent être consultés à l'adresse suivante:

| edudoc.ch > Collections spécifiques > Institutions > Dossiers thématiques IDES

Impressum

éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 2, juillet 2019
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction:	Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Adresse:	Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne
Edition en ligne:	www.cdip.ch > Documentation > Infolettres
Téléphone/fax:	+41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
Site Web/courriel:	www.cdip.ch, edk@edk.ch
Conception graphique	kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Photos:	Alexander Jaquemet
Mise en page:	Secrétariat général CDIP
Impression:	Ediprim SA, Biel-Bienne